



Fauché par une voiture? indemnisation !

Par **medaom**, le 10/12/2010 à 12:55

Bonjour, une voiture m'a fauché sur un passage piéton, (rouler sur mes pieds). j'ai établi un constat amiable avec la conductrice qui a reconnu les faits, mais n'ayant pas de fractures, ni de blessures, je n'ai pas été, hélas, établir un certificat médical. Je demande une indemnisation tout de même à l'assurance pour le préjudice psychologique, on me demande le tickets de caisse de mes chaussures qui ont été déchirées du coup à cause du choc. Ma question, que peux-je faire face à ce mépris? et est ce que j'ai le droit a une indemnisation? recevez, maîtres, mes remerciements anticipés.

Par **chaber**, le 10/12/2010 à 13:04

Bonjour Comment voulez vous demander et justifier une indemnisation pour un préjudice inexistant, hormis vos chaussures?.